

**Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII
Comité de suivi de la Charte de qualité environnementale**

Réunion du 25 juin 2012

Présents :

M. LABROUCHE	Directeur général des services	Syctom
Mme BOUX	Directeur Général Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets	Syctom
M. FOURNET	Directeur Général Adjoint du projet Ivry-Paris XIII	Syctom
M. ILZIZINE	Directeur adjoint du Projet Ivry-Paris XIII	Syctom
M. ABDOULAZIZE	Direction de Projet Ivry-Paris XIII	Syctom
Mme BOURGOIS	Direction du Développement Durable	Syctom
Mme BARA	Direction du Développement Durable	Syctom
Mme MENSEAU	Directrice de la communication	Syctom
Mme BORDES	Direction de la Communication	Syctom
M. MAURY	Directeur de site centre de valorisation énergétique	IP13
Mme GILLI	Centre de valorisation énergétique	IP13
M. LAMARRE	Adjoint au Chef du centre de tri	SITA
Mme POLVECHE	Inspecteur des Installations Classées	DRIEE UT 94
Mme TRONEL	Adjointe au chef de l'unité territoriale du 94	DRIEE UT 94
Mme SPIRO	Conseillère Municipale	Ville d'Ivry-sur-Seine
Mme LOICHOT	Conseillère Municipale	Ville d'Ivry-sur-Seine
M. STAMPFLER	Chargé de Mission	Ville d'Ivry-sur-Seine
M. CATELAN	Adjoint au Maire du 13 ^{ème} arrondissement	Mairie du 13 ^e Arrond.t
Mme GUGLIELMETTI	Direction des services de l'environnement et de l'assainissement	Conseil Général du Val-de-Marne
Mme CONNAN	Présidente de l'association	Passerelles
Mme EINHORN	Membre de l'association	ADA 13
M. BOUTILIE	Membre de l'association	ADA 13
M. GALLAIRE	Membre de l'association	ADA 13
M. HOFNUNG	Président de l'association	ATTAC

Introduction

La présente réunion qui a pour objet la présentation des indicateurs de la charte de qualité environnementale du centre Ivry-Paris XIII, portera sur les points suivants :

- La vie du centre
- Les données d'exploitation
- Le bilan énergétique
- La consommation d'eau et réactifs
- Les rejets
- Les retombées atmosphériques
- La communication
- Les questions diverses

Les exploitants du site Ivry-Paris XIII (centre d'incinération et centre de tri) présenteront les cinq premiers points de l'ordre du jour et les services du Sycdom présenteront les trois derniers.

Nota : de façon générale, les tableaux fournis dans le présent compte rendu récapitulent de façon synthétique les éléments présentés au cours de la réunion. Pour une présentation complète de ces éléments, se reporter au diaporama mis en ligne sur le site internet du Sycdom.

Vie du centre

Centre de tri de collectes sélectives et déchetterie	
Disponibilité année 2011	Chaîne de tri : 96.4%
Faits marquants	En 2011 : opérations de rénovation sur convoyeurs tapis d'alimentation, presse à balles, trommel et quai de déchargement. Depuis 2012, travaux de sécurisation de la déchetterie et remplacement de tapis et moteurs sur 3 convoyeurs.

Unité de valorisation énergétique	
Disponibilité année 2011	Ligne four chaudière 1 : 66,6% Ligne four chaudière 2 : 66,2%
Faits marquants	Certification ISO 14001 : 27 juin 2011 Mars 2012 : fin des travaux de prolongation d'exploitation Panne du circuit électrique le 2 octobre 2011 <ul style="list-style-type: none">- Panne du circuit électrique alimentant le système informatique centralisé de contrôle et de commande du centre à 11h25, qui a déclenché le dispositif de sécurité automatique.- Evacuation par des conduits de sécurité (15 mn) des fumées qui sortent normalement par les cheminées.- Evacuation de la vapeur produite par les fours-chaudières, habituellement dirigée vers le réseau de chauffage urbain, par le biais de soupapes de sécurité.- Une pression élevée de fonctionnement des chaudières à l'origine du bruit et du sifflement entendus.- Réparation du circuit électrique par le personnel du centre. Retour à la normale à 16 heures. Incident d'exploitation le 18 juin 2012 <ul style="list-style-type: none">- Dégagement de fumée visible depuis les abords du centre vers 12h.- En cause : un glissement important de déchets sur la grille du four en fonctionnement, entraînant un bouchage de l'extracteur des mâchefers provoquant l'émission de fumées à l'extérieur du four- A noter : le système d'aspiration et de traitement des gaz était totalement opérationnel.- Mesures prises : évacuation du personnel travaillant à l'intérieur du bâtiment et arrêt de l'alimentation du four- Situation sous contrôle à 13h (bâtiment totalement ventilé).

Echanges suite à la présentation

➤ Concernant le 1^{er} incident (2 octobre 2011)

Mme LOICHOT interroge l'exploitant et le Syctom sur la nocivité potentielle des fumées non traitées qui se sont échappées des exutoires de sécurité et le bruit inquiétant produit par l'évacuation de la colonne de vapeur blanche.

M. MAURY et M. FOURNET indiquent en réponse que la quasi-totalité des poussières contenues dans les fumées ont été captées par les deux électrofiltres avant rejet de ces fumées dans l'atmosphère.

La pollution issue de cet incident en terme de dioxines est estimée par les services du Syctom et ceux de l'exploitant comme équivalente à celle d'un feu de deux voitures.

Suite à cet incident, le Syctom a fait renforcer la sécurité des équipements d'alimentation électrique pour éviter qu'un nouvel incident de même nature puisse survenir à nouveau.

M. FOURNET insiste également sur l'efficacité des équipements de sécurité de l'usine dont le déclenchement instantané a protégé les chaudières et le système de traitement des fumées.

Mme LOICHOT fait part de son scepticisme quant au caractère non nocif des fumées qui se sont échappées par les exutoires de sécurité.

➤ Concernant le 2^{ème} incident (18 juin 2012)

Il est précisé que les pompiers, informés de l'incident, ont par précaution conseillé au directeur de l'école Dulcie September de faire rentrer les enfants qui étaient dans la cour.

Les pompiers se sont rendus sur le site de l'usine mais sont repartis sans être intervenu du fait de la maîtrise de l'incident par le personnel de l'exploitant.

La mairie d'Ivry a été informée de l'incident et Mme SPIRO qui se trouvait dans le secteur à ce moment-là, s'est rendue à l'école Dulcie September pour s'informer sur la situation.

M. FOURNET précise que le Syctom a rencontré M. FLORENTIN, directeur de l'école après l'incident, pour lui présenter la situation et répondre à toutes ses questions.

Mme SPIRO tenait à remercier le Syctom pour la gestion satisfaisante de cet incident et la bonne circulation de l'information. Elle tient également à faire part de la satisfaction de M. FLORENTIN qui a apprécié que le Syctom se soit déplacé pour l'informer et échanger sur le sujet.

Mme LOICHOT fait part des inquiétudes des représentants des parents d'élèves de cette école qui ont d'ailleurs écrit au Préfet du département à la suite de cet incident.

Mme LOICHOT revient sur le projet de transformation du centre à Ivry-Paris XIII actuellement à l'étude, insiste sur les conséquences éventuelles d'un tel projet vis-à-vis des jeunes enfants qui fréquentent l'école située à proximité. Elle exprime ses doutes et les inquiétudes des parents d'élèves qui l'ont interpellée à la fois sur l'opportunité du projet et sur l'incident en question.

M. FOURNET affirme que le Syctom reste vigilant sur tout ce qui concerne l'exploitation et le fonctionnement de l'usine, se préoccupe de manière permanente des interrogations légitimes des riverains et fait son maximum pour diffuser les informations les plus précises et compréhensibles en cas d'incident notamment par la mise en ligne de celles-ci sur son site internet en lien avec la commune dans les meilleurs délais. De plus, une information est désormais adressée directement aux Sentinelles.

Données d'exploitation

Le tableau suivant récapitule de façon synthétique les points présentés pour l'année 2011 par les deux exploitants du site Ivry-Paris XIII (voir présentation Powerpoint) :

	Centre de tri de collectes sélectives et déchetterie	Unité de valorisation énergétique
Flux entrants	30 278 T de collectes sélectives pour le centre de tri 5923 T de déchets pour la déchetterie	636 756 T d'ordures ménagères (542 881 T incinérées)
Flux sortants	Pour le centre de tri Métaux : 415 T Cartons : 5 393 T Plastiques : 1328 T ELA : 110 T (Emballages pour Liquides Alimentaires) JRM : 10 195 T (Journaux revues magazines) Autres fibreux : 3243 T PEM : 55 T (Petits Electro-ménagers) Refus de tri : 9021 T Pour la déchetterie Métaux : 190 T Bois : 699 T Gravats : 3 685 T Cartons : 71 T Tout venant incinéré : 939 T DMS : 71 T (Déchets Ménagers Spéciaux)	Om transférées : 93 849 T Mâchefers : 98 717 T Ferrailles : 9 957 T Refiom : 12 154 T Gâteaux de filtration : 1087 T
Circulations (moyenne)	36 camions / jour	417 camions / jour
Transport fluvial	JRM : 9 péniches pour l'année 2011 (Journaux revues magazines) Nombre de camions évités : 405	Mâchefers : 329 pour l'année 2011 Nombre de camions évités : 3948

Il n'y a pas d'observation particulière au terme de la présentation de ces indicateurs.

Bilan énergétique, Consommations et rejets

Le tableau suivant récapitule de façon synthétique les points présentés par l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique (voir présentation Powerpoint) :

	Unité de valorisation énergétique
Bilan énergétique	Production vapeur : 1 379 324 T Livraison vapeur chauffage urbain : 976 699 T Production électrique : 100 272 MWh Revente électrique : 48 663 MWh Achat gaz : 26 787 MWh Achat électricité : 5 877 MWh Achat fuel : 56 866 litres
Consommations	Eau brute : 1 532 551 m3 Eau de ville : 16 837 m3 Réactifs du traitement des fumées Chaux : 1 170 T Charbon actif : 211 T Ammoniaque : 1 297 T Soude : 151 T Acide chlorhydrique : 21 T Acide sulfurique : 275 T
Rejets	Rejets atmosphériques : Voir résultats sur Powerpoint Rejets liquides : Voir résultats sur Powerpoint

Suite à une question portant sur la communication de ces données à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), Mme POLVECHE rappelle qu'elles font partie du Dossier d'Information du Public élaboré chaque année par l'exploitant et adressé aux membres de la CLIS. Elle précise par ailleurs qu'une évolution réglementaire a été opérée avec la publication du décret N° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS).

Créées par le Préfet, ces Commissions de Suivi de Site se substituent aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). La Commission de Suivi de Site réunit des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains ou des associations de protection de l'environnement, des exploitants et des salariés des ICPE. Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des installations classées pour l'environnement (ICPE) et à promouvoir l'information du public.

Retombées atmosphériques

Mme BOURGOIS fait un rappel de la réglementation concernant la surveillance des retombées en dioxines/furanes et en métaux au voisinage des installations d'incinération.

➤ Surveillance des retombées atmosphériques

Le suivi réglementaire des retombées atmosphériques de dioxines/furanes et de métaux est effectué de la façon suivante :

- Recours à des collecteurs de précipitation de type jauge Owen
- Campagne annuelle de 2 mois : du 14 septembre au 15 novembre 2011
- 12 sites de prélèvement en 2011 dont 2 points témoins et 1 point dans l'enceinte de l'usine

Les points de prélèvement sont répartis selon les deux axes de vents majoritaires.

➤ Résultats pour les dioxines/furanes

Mme BOURGOIS fait remarquer qu'en l'absence de valeurs réglementaires pour les dépôts au sol de dioxines, on s'en réfère aux valeurs de référence données par l'INERIS dans son guide méthodologique de 2001 (qui doit être prochainement mis à jour), c'est-à-dire :

- Zone rurale : 5 à 20 pg I-TEQ/m²/jour
- Zone urbaine : 10 à 85 pg I-TEQ/m²/jour
- Proche d'une source : jusqu'à 1000 pg I-TEQ/m²/jour

Les dépôts en dioxines/furanes mesurés sur les 12 sites de prélèvement sont inférieurs ou équivalents aux valeurs observées en zone rurale et très inférieurs aux valeurs observées près de sources émettrices de dioxines.

Pour compléter ces résultats, Mme BOURGOIS présente un tableau comparatif des valeurs de dépôts en dioxines/furanes des campagnes précédentes (entre 2005 et 2011). Il en ressort qu'on ne note pas de modification significative au niveau des dépôts pour la campagne de mesures de 2011.

Mme BOURGOIS précise que suite à la réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de juin 2011, des jauges Owen ont été installées sur le toit de la Médiathèque d'Ivry-sur-Seine et sur le terrain de la déchèterie du site d'Ivry-Paris XIII pour caractériser les retombées sur des points plus proches de l'usine.

Au vu des dépôts obtenus lors de la campagne réglementaire de 2011 sur le point implanté sur le toit de la Médiathèque qui mettent en évidence des valeurs de dioxines/furanes plus élevées que sur les autres points de mesure (tout en restant dans les valeurs observées en zone rurale selon le guide de l'INERIS), un prélèvement complémentaire a été réalisé sur ce même point au cours du mois d'avril 2012. Le résultat de ces deux campagnes pour ce point de prélèvement est précisé dans le tableau ci-après :

	Campagne réglementaire 2011	Avril 2012
Période	14/09/11 au 15/11/11	02/04/12 au 02/05/12
Directions dominantes des vents	E/SSO et OSO/NO	S/SO et N/NNE
PCDD/F en pg I-TEQ/m ² /jour	7,67	1,15

Ces résultats montrent qu'il est peu probable que les dépôts mesurés lors de la campagne réglementaire soient liés aux émissions de l'usine d'Ivry-Paris XIII, ils semblent plutôt provenir d'autres sources émettrices de dioxines/furanes à proximité du point de mesure.

➤ Résultats pour les métaux

De la même manière que pour les dioxines, il n'existe pas de valeurs réglementaires limites européennes ou françaises pour les retombées de métaux.

Sur les 12 points de mesure, les résultats vont de 73,4 µg/m²/jour (site témoin de Mandres les Roses) à 382,3 µg/m²/jour (site de Romainville).

Une campagne complémentaire a été réalisée lors d'un arrêt général de l'usine, du 20 au 28 octobre 2011, sur un point implanté dans l'enceinte de l'usine. Les résultats montrent des dépôts en métaux très élevés. Dans la mesure où les deux jours étaient à l'arrêt pendant la durée d'exposition, on peut émettre l'hypothèse qu'une ou plusieurs autres sources à proximité de l'usine soient à l'origine de ces dépôts.

Il ressort de l'ensemble de ces résultats que les dépôts en métaux sont très variables et les résultats ne permettent pas de mettre en évidence l'influence des émissions de l'usine aux alentours de celle-ci, pour l'année 2011. Les résultats restent conformes à ceux des années précédentes.

Echanges suite à la présentation

Mme CONNAN revient sur la demande qui a été faite lors de la dernière CLIS d'une implantation d'une jauge Owen à l'école Dulcie September située à proximité du centre d'incinération.

Elle demande pourquoi avoir choisi la Médiathèque et exprime ses doutes vis-à-vis des résultats des campagnes de surveillance. Elle insiste sur la clarté des éléments de réponses que le Syctom compte apporter à ses questions.

M. FOURNET rappelle que la question de l'implantation d'une jauge à l'école Dulcie September a déjà été abordée à plusieurs reprises, notamment lors du dernier atelier consacré à la charte, le Syctom ayant indiqué que le choix des sites d'implantation d'une jauge de surveillance doit répondre aux critères d'implantation préconisés par l'NERIS, ce qui n'est pas le cas de l'école Dulcie September.

Mme BOURGOIS ajoute que l'école Dulcie September n'est pas sous les vents dominants contrairement à la Médiathèque.

Mme CONNAN et Mme LOICHOT souhaitent également qu'une jauge soit implantée au sommet de la bute du parc départemental des Cormailles. Mme BOURGOIS indique en réponse qu'installer une jauge sur ce site présenterait trop de difficultés étant donné qu'il est ouvert au public (risque de dégradation du matériel).

Mme BOURGOIS précise que la Médiathèque est l'endroit le plus favorable pour un suivi des retombées atmosphériques selon le référentiel INERIS avec une situation géographique sous les vents dominants et une localisation qui ne présente pas de contrainte au regard de l'implantation d'une jauge (pas de végétaux à proximité, pas de bâtiment haut ou mur pouvant perturber la dispersion etc.).

Mme BOURGOIS rappelle d'ailleurs que ce choix a été fait en concertation avec les services de la Mairie d'Ivry-sur-Seine.

Mme BARA précise également que la réalisation de campagnes de mesures de qualité de l'air ambiant ne fait pas partie des missions du Syctom mais que des échanges ont été engagés avec AIRPARIF concernant les moyens à mettre en œuvre afin de réaliser un état des lieux de la qualité de l'air ambiant autour du centre à Ivry-Paris XIII.

M. STAMPFLER rappelle que le Maire d'Ivry-sur-Seine avait écrit pour demander que l'étude de proximité soit pilotée par AIRPARIF dans le cadre des études indépendantes qui pouvaient être mises en place par le comité de suivi de la charte.

Mme BARA indique que l'étude d'un site industriel en particulier ne fait pas partie de la mission d'AIRPARIF, mais AIRPARIF confirme la très grande difficulté de caractériser l'origine exacte des polluants mesurés au travers d'une jauge implantée à l'école Dulcie September.

M. FOURNET précise qu'il n'existe pas aujourd'hui de traceurs permettant d'identifier la contribution de l'usine à la pollution de l'environnement.

M. HOFNUNG attire l'attention sur la nécessité d'avoir un état des conditions météorologiques durant les campagnes de prélèvement et souhaiterait connaître par ailleurs la localisation de la station météorologique qui a servi à l'identification des vents dominants (rose des vents).

Mme BOURGOIS indique en réponse que les données météorologiques proviennent de la station Météo France de Paris Montsouris. Il s'agit de la station qui avait été retenue pour la réalisation de l'étude de la dispersion atmosphérique des rejets du centre Ivry-Paris XIII. Néanmoins, le Syctom étudie la possibilité d'utiliser, dans le futur, les données issues de la station météorologique installée sur le site même de l'usine.

Communication

Mme BORDES fait le point sur les observations reçues de la part des riverains concernant les nuisances au cours de l'année 2011 et du premier semestre 2012 :

Suite aux nuisances odorantes de la mi-juillet 2011 (rechargement d'OM sur gros porteurs pendant l'arrêt complet de l'UIOM)	1 appel à la mairie d'Ivry-sur-Seine 1 mail au Sycdom 1 mail à la mairie d'Ivry-sur-Seine
Suite à l'incident du 2 octobre 2011	3 mails de riverains 1 lettre de l'association Passerelles au Préfet du Val de Marne
Suite à l'incident d'exploitation du 18 juin 2012	1 appel à la mairie d'Ivry-sur-Seine 1 appel au Sycdom

Concernant les actions mises en place par le Sycdom pour l'information et la sensibilisation du public :

- Visites du centre : 2107 personnes ont été accueillies en 2011 et 840 visiteurs au cours du 1er semestre 2012
- Journée Portes Ouvertes du 23/06/2012 : 224 visiteurs
- Journée Portes Ouvertes du 26/11/2011 : 585 visiteurs

M. FOURNET rappelle qu'avec l'installation du groupe des Sentinelles, le Sycdom a mis en place avec ce groupe un protocole d'alertes et d'informations.

Mme BORDES est en charge de cette mission et informera directement de la manière la plus précise et par mail les Sentinelles en cas d'incident dans le centre.

Questions diverses

Le dernier point abordé est celui du courrier adressé au Sycdom par l'association Passerelle en mai 2012 dont l'objet concernait notamment:

- La mise en place au plus près du centre de traitement des déchets ménagers, d'une jauge Owen destinée aux contrôles des retombées atmosphériques
- La prise en compte d'un nombre supplémentaire de substances chimiques dans le cadre des analyses périodiques et réglementaires

En complément de la réponse écrite apportée par le Sycdom à cette association, Mme BARA précise que la mesure des dioxines bromées est d'ores et déjà réalisée lors de chacune des campagnes réglementaires menées par le Sycdom. La mesure de l'aluminium sera incluse à ces campagnes dès le deuxième semestre 2012. S'agissant enfin des particules et pour mettre ce sujet dans le contexte francilien, Mme BARA précise également que, d'après une étude d'AIRPARIF, la quantité de particules (PM10) émises par le traitement des déchets dans le département du Val-de-Marne ne représente que 0,2 % du total des émissions du département (0,1 % à l'échelle de l'Ile-de-France).

M. FOURNET rappelle le projet de partenariat que le Sycdom compte développer avec AIRPARIF afin d'identifier les solutions envisageables pour répondre de façon satisfaisante à ces demandes.

Le Sycdom ne manquera pas d'informer les membres du présent comité de suivi de l'état d'avancement de ce protocole avec AIRPARIF.